

# Les échos d'Occagnes

## Mairie Ouverte au Public :

**Lundi & Mardi :**  
10 h à 12 h  
14 h 30 à 17 h

**Jeudi :**  
9 h à 12 h  
Fermé l'après-midi

**Vendredi :**  
10 h à 12 h  
14 h 30 à 18 h

T : 02.33.67.22.30

## Horaires des permanences des élus

Lundi : 10 h à 12 h  
Jeudi : 9 h à 11 h 30  
Vendredi : 16 h 30 à 18 h

[www.occagnes.fr](http://www.occagnes.fr)

## *Le Mot du Maire*

Le mois de septembre est signe de rentrée scolaire.

Nos enfants ont fait leur rentrée. Quelques pleurs ont résonné dans la cour de l'école sans trop de perturbation pour les autres. Le moment de la restauration scolaire se trouve changé comme nous l'évoquions dans les Echos précédents. Notre salle communale étant fermée afin de débiter les travaux, les enfants se rendent à l'école Jacques Prévert pour y déjeuner. La municipalité est consciente que ces changements provoquent quelques perturbations pour les enfants et comprend la crainte des parents.

Ces premières semaines nous ont permis, avec Argentan Intercom, de repérer les dysfonctionnements que nous ne pouvions pas anticiper : les enfants arrivaient en retard tous les midis. Quelques modifications dans l'organisation vont progressivement remédier à ces difficultés.

Le club « au fil des jours » a vu ses rencontres mensuelles modifiées également. Nos aînés se rendent à la maison de retraite afin de pouvoir se retrouver et échanger. Nous remercions Mme Choquet la Directrice de bien vouloir les accueillir et Sébastien, l'animateur, de rendre cet instant convivial.

Le dynamisme et la convivialité d'une commune concernent tout le monde. C'est pourquoi l'équipe municipale souhaite vous rappeler que, comme l'école et les associations, le commerce de proximité fait partie de la vie communale, ce sont des lieux de rencontre et d'échange.

Nous tenions à remercier aussi tous les acteurs de la fête communale. Encore une fois cela a été une réussite. Nous attendons l'année prochaine avec impatience. Merci à tous.

Bonne lecture

Bien Amicalement

Karine Bourdelas

## Retour sur notre Fête Communale en image

Le 2 juillet, étaient rassemblés Elus locaux, Associations Communales & Commerçants pour organiser la 3<sup>ème</sup> édition de notre fête du village. Ce fût la 2<sup>ème</sup> édition du concours d'épouvantails et la première du concours « Maison-Epouvantail ». Parmi les grands gagnants : l'Ehpad d'Occagnes (les résidents avaient confectionné un très bel épouvantail et fabriqué quelques centaines de fleurs pour le plateau), ainsi que les enfants de l'école qui nous ont remerciés par de très jolis mots. Félicitations à Blandine Thouin qui a remporté la tondeuse offerte par les Etablissements Cornu (vente d'enveloppes de l'APE).



## Travaux à la salle de fêtes

Les travaux de désamiantage de la salle de fêtes s'effectueront du 9 au 21 octobre. Pendant cette période aucun accès ne sera possible sur le terrain de jeux ni le terrain de foot. Passé ce délai et durant les travaux qui s'étaleront jusqu'en juillet 2018, un passage permettra d'aller se divertir.

## A votre service à la Mairie.....Opération Brassards

La Mairie renouvelle l'opération

**Occagnes  
je réfléchis**

A l'aube, au crépuscule, la nuit, la visibilité est réduite pour les conducteurs. Il est indispensable pour un piéton ou un cycliste d'être visible de loin. Soucieux de la sécurité de ses jeunes usagers scolaires en bordure de route ou aux abords des arrêts de bus, le CCAS d'Occagnes a décidé d'offrir des brassards réfléchissants. Ils permettent d'être vus à plus de 150 mètres.

Ces brassards sont à votre disposition, gratuitement, au secrétariat de mairie.



## Notre école primaire

Nous accueillons actuellement 91 élèves, répartis de la manière suivante :

Classe de Mme Vinet (TPS/PS/MS) : 22 élèves Classe de Mme Martin (GS/CP) : 25 élèves Classe de Mme Jidouard et Mme Cherré (CE1/CE2) : 25 élèves Classe de Mme Lebailly et Mme Besnier (CM1/CM2) : 19 élèves	<b><u>Les temps forts de l'année 2016-2017 :</u></b>  Cross de Chambois et cross du collège Jean Rostand Sortie au Haras du Pin (GS/CP/CE1/CE2) Sortie au zoo de Jurques (TPS/PS/MS/GS/CP) Accrobranche (CM1/CM2)
--	--

Tout le monde, parents, enfants, enseignants, amis, ... se sont réunis le 17 juin à la kermesse pour un spectacle et un repas. Cette année, les élèves ont tous participé à l'opération « Nettoyons la Nature » qui s'est déroulée le vendredi 22 septembre.

Merci à l'Association des Parents d'Elèves qui soutient les actions de l'école.

Les enseignantes et le personnel de l'école

## Pisciculture d'Occagnes...On y pêche et on y mange

Le bar de l'aquarium est ouvert tous les jours de 7 h 30 à 19 h jusqu'à fin octobre et ensuite de 8 h à 18 h.

Restaurant midi et soir sur réservation.

Site internet : bar de l'aquarium et Facebook

## Informations d'ENEDIS à propos de l'élagage.

***L'élagage des arbres est à la charge du propriétaire ou de l'occupant si :***

La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne

Où

Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

***L'élagage est à la charge d'ENEDIS*** dans les autres cas.

Le propriétaire en est informé au préalable.

Informations complémentaires en mairie

## 4 L Trophy

2 jeunes s'engagent pour la 21<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy du 15 au 25 février 2018.

Vous pouvez leur apporter votre soutien en les contactant : Flavien CHAUVIN (06.38.30.50.60) ou Valentin FOULARD (06.45.84.83.72).

Email : dr4k.car61@gmail.com

## Don d'ordinateurs

Suite à un don, le CCAS de la commune a la possibilité d'offrir des ordinateurs reconditionnés aux personnes qui en feront la demande. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour les demandes d'ordinateurs

## Désherbage alternatif

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune n'emploie plus de produits de traitements et s'est équipée, pour l'entretien, d'un désherbeur thermique à gaz et sa brosse métallique ainsi que d'un broyeur de végétaux. L'acquisition de ce matériel pour le désherbage alternatif est subventionné à 50 % par l'Agence de l'eau.

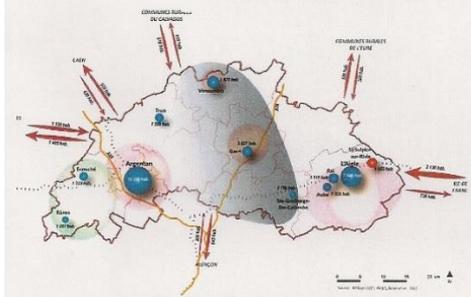


## Réunions publiques

Les habitants du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche sont conviés à participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme stratégique dont les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront tenir compte.

**Construisons ensemble notre avenir pour les 20 prochaines années.**

« Quels enjeux pour le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ?  
Quelles ambitions stratégiques pour y répondre ?  
Quel sens donner à notre territoire ? »



Sont concernés les habitants des 3 Communautés de Communes suivantes :

- CDC Argentan Intercom (52 communes)
- CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (48 communes)
- CDC des Pays de l'Aigle (30 communes)

**Jeudi 12 octobre de 19 h à 20 h 30**

Maison des Entreprises et des Territoires d'Argentan

**Contact : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**  
Maison des Entreprises et des Territoires  
12 route de Sées - BP 40038 - 61 202 Argentan cedex  
Tél : 02.33.36.85.83 – mail : [contact@p2ao.fr](mailto:contact@p2ao.fr)

Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

## Nuisances sonores :

Bon nombre d'habitants sont venus en mairie demander de rappeler les règles de civilité et notamment l'arrêté préfectoral régissant les heures d'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Ne traitons pas à proximité de l'eau !**  
Pour préserver la qualité de l'eau,  
l'usage des désherbants, fongicides, insecticides est réglementé  
par arrêté préfectoral du 18 septembre 2016 et arrêté préfectoral du 26 juillet 2011

## TRAITEMENT INTERDIT

**à MOINS de 5m**  
des mares, sources, cours d'eau, puits

**à MOINS d'1m** des fossés, bassins pluviaux, zones humides, avaloirs, bouches d'égouts, caniveaux

Pour une information sur les zones de non traitement, les cours d'eau et les particularités de protection : 02 33 36 85 84 ou 02 33 36 85 84

Pour une information d'accompagnement technique des collectivités ou des particuliers : Centre Rural-Nature 02 33 46 98 58

Préfecture départementale de l'Orne 02 33 29 29 81

Consultez attentivement l'étiquette. Les distances peuvent être plus importantes pour certains produits. Des interdictions plus strictes peuvent s'appliquer sur des zones à risques tels que les périmètres de protection des captages.

**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS :**  
**PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES ET ENTREPRENEURS**  
En cas d'infraction, les peines peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Rencontres Parent'Aïse

## ATELIER INITIATION PREMIERS SECOURS À L'ENFANT

**SAMEDI 14 OCTOBRE 2017**  
**DE 9H À 13H OU DE 14H À 18H**  
**SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT**  
**(PLACES LIMITÉES)**

**GRATUIT**  
**OUVERT À TOUS**

Garderie sur inscription de 14h à 18h  
à la maison du citoyen  
contact : Annick VRIGNY  
02 33 36 85 84 ou [annick.vrigny@argentan.fr](mailto:annick.vrigny@argentan.fr)

MAISON DU CITOYEN  
Centre social & d'initiatives municipal  
1 rue des Perveches - 61200 ARGENTAN  
TEL : 02 33 36 85 84 - [mdc@argentan.fr](mailto:mdc@argentan.fr)

Harmonie musicale

A G E N D A	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 15/10 : Moules-frites à la maison de retraite organisé par le Rayon de soleil</li> <li>➤ 31/10 de 15 h à 17 h : Halloween organisé par l'APE à la maison de retraite</li> <li>➤ 11/11 à 10 h 30 : Commémoration au Monument aux morts</li> <li>➤ 26/11: Repas des Aïnés</li> <li>➤ 10/12 matin : marche du Telethon – Inscription à partir de 2 €</li> <li>➤ 16/12 : Marché de Noël organisé par l'APE à la salle des fêtes de Moulins sur Orne</li> </ul>
----------------------------	---

**Commission Information :** Karine Bourdelas, Joël Bijault, Corinne Duval, Françoise Fiège, Abderrahim Khattabi, Gilles Suivre